

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

ENDROIT DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR TENIR LES SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Me Claude Deschênes, greffier par intérim de la Ville de Beauharnois, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 6 octobre 2020, la résolution portant le numéro 2020-10-336, intitulée « Décret de l'endroit où siège le Conseil municipal de la Ville de Beauharnois – Salle du Conseil, Hôtel-de-Ville – 660, rue Ellice »;

QUE les séances ordinaires prévues au calendrier des séances pour l'année 2020, ainsi que la séance portant sur l'adoption du budget, à compter du 7 octobre 2020, se tiendront à la Salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, sis au 660, rue Ellice, à Beauharnois;

QUE les séances mentionnées se déroulent à l'endroit mentionné ci-haut, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Beauharnois, ce 7 octobre 2020.



Me Claude Deschênes
Greffier par intérim